



Retraite de base - Droit au minimum contributif ou non

Par **Dumnacus**, le **20/09/2013** à **15:29**

Bonjour à tous,

Je vais partir en retraite anticipé le 01.01.2014. J'aurais la totalité de mes trimestres (165). Dans ma carrière de travail j'ai cotisé à 2 caisses : Régime général et MSA. Durant ma vie de travail (travaux pénibles), je n'ai perçu que des petits salaires, SMIC ou légèrement supérieur. J'ai demandé à la personne s'occupant de mon dossier retraite (à la MSA) si je pourrais prétendre au moins au minimum contributif majoré car ayant tous les trimestres requis. A mon grand étonnement, on m'a répondu : "pas nécessairement, car ayant cotisé à 2 régimes, je risque d'être pénalisé." Et donc je peux me retrouver en dessous de 627 euros, qui est le minimum contributif. Vous pouvez comprendre mon effroi suite à cette révélation. Est ce qu'une personne pourrait m'éclairer sur cela. Je rajouterais que l'employée de la MSA m'a rajouté : "de toute façon, vous aurez le droit de continuer à travailler!..."

Merçi de vos réponses